

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Quinzième session ordinaire

Carthage, Tunisie, 9-13 décembre 1991

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

1. Lors de sa quinzième session, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a examiné les demandes d'assistance internationale présentées par Cuba et le Costa Rica. Il a approuvé la première d'un montant de 30.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, au regard de la seconde, il a différé sa décision à décembre 1991.

2. Depuis la quinzième session du Bureau, de nouvelles demandes d'assistance internationale ont été reçues du Brésil, de la Bulgarie, du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), de l'Égypte, de France/Niger, d'Inde/Asie centrale et du Sud, de Malte, de la Tunisie et du Zaïre.

A. - Biens culturels

(a) Coopération technique

3. **Cavalier de Madara (Bulgarie)**

Antécédents : Le Cavalier de Madara a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. En août 1991, un expert s'est rendu en Bulgarie pour évaluer les dangers qui menaçaient ce monument et les mesures qu'il serait souhaitable de prendre (4.000 \$EU). Par le passé, 79.975 \$EU ont été accordés à la Bulgarie dans le cadre de l'assistance technique et 27.629 \$EU l'ont été au titre de la formation.

Description du projet : Le monument est actuellement menacé du fait de la dégradation de la roche dans laquelle il est sculpté, aussi des études doivent-elles être entreprises portant sur la structure géologique du roc, ses propriétés physiques, chimiques et mécaniques, sur les changements s'opérant dans la surface du relief, études qui détermineront les mesures de nettoyage et de protection à prendre. Pour mener à bien ces études, de l'équipement pour effectuer sondages, mesures et nettoyages urgents est demandé par les autorités bulgares (35.000 \$EU).

Contribution nationale : Le Gouvernement consacrera environ 125.683 \$EU à ce projet.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 35.000 \$EU est demandée pour l'achat d'équipement.

Action du Comité : Le Comité est invité à se prononcer sur cette demande.

4. Eglise de Saint-Stéphane à Nessebar (Bulgarie)

Antécédents : L'ancienne cité de Nessebar a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1983. L'expert qui s'est rendu en Bulgarie en août dernier a eu également à traiter de la restauration des fresques de l'église Saint-Stéphane.

Description du projet : A la suite de la restauration des fresques, effectuée au cours de la période 1964-1974, et sous l'influence du climat maritime spécifique et d'un régime de température et d'humidité fort inconstant, la couche picturale, ainsi que la couche préparatoire se trouvent sensiblement détériorées. Le projet de leur conservation comporte deux parties principales : la première prévoit des mesures pour stopper l'humidité s'infiltrant vers l'intérieur et les fresques. La deuxième partie du projet inclut les mesures de conservation et de restauration des fresques elles-mêmes. Les objectifs du projet sont d'éliminer les actions néfastes sur les fresques et de créer, à l'intérieur de l'église, un micro-climat optimal, après quoi il sera procédé à la conservation et à la restauration des fresques elles-mêmes. Les autorités bulgares souhaitent installer un système d'air conditionné à l'intérieur de l'église et acquérir du matériel nécessaire à la conservation et à la restauration des fresques (15.000 \$EU).

Contribution nationale : La participation financière prévue par le Gouvernement bulgare s'élève à environ 81.967 \$EU.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 15.000 \$EU est demandée pour la restauration des fresques de l'église Saint-Stéphane.

Action du Comité : Le Comité est invité à se prononcer sur cette demande.

5. Plateau des Pyramides de Guizeh (Egypte)

Antécédents : La zone des Pyramides de Guizeh à Dahchour a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. A sa quatorzième session, le Bureau s'était inquiété du projet d'aménagement prévu pour le plateau des Pyramides. Le Comité, de son côté, avait souhaité être informé du plan directeur qui doit être élaboré. Dans le cadre de l'assistance accordée au titre du Fonds du patrimoine mondial, 50.208 \$EU ont été accordés à l'Egypte en 1979 et 1981 pour la restauration du centre historique du Caire. 18.000 \$EU ont été alloués en 1991 pour le plateau des Pyramides pour permettre à trois experts internationaux de participer à la première phase du projet : examen des études existantes, identification des études encore à réaliser et préparation du cadre du schéma directeur. Par ailleurs, 18.255 \$EU ont été accordés au titre de la formation.

Description du projet : En raison des problèmes posés par les dangers que font courir au site l'implantation d'un nouveau village à proximité et les problèmes posés par le trafic alentour, des mesures de réhabilitation et de protection doivent être prises. Un plan directeur pour le site et sa zone tampon doit, en conséquence, être élaboré. Les autorités égyptiennes souhaitent bénéficier à nouveau de la présence de trois experts (un économiste, un archéologue et un paysagiste) pour participer à la deuxième phase du projet : préparer le plan directeur à la lumière des études effectuées, élaborer le schéma directeur (30.000 \$EU).

Contribution nationale : Le Gouvernement prendra à sa charge le coût des experts nationaux qui auront à participer à ce projet.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 30.000 \$EU est demandée pour le financement de l'expertise internationale.

Action du Comité : Le Comité est invité à se prononcer sur cette requête.

6. Hypogée de Hal Safliéni (Malte)

Antécédents : L'Hypogée de Hal Safliéni a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980. 3.570 \$EU ont été accordés au titre du Fonds du patrimoine mondial en 1981 pour du matériel de climatisation dans l'hypogée et, en 1988, toujours pour l'hypogée 2.713 \$EU ont été alloués pour financer une mission d'un expert en hydrologie. Malte a, par ailleurs, bénéficié de 31.543 \$EU pour des activités de formation.

Description du projet : Pour résoudre les problèmes de conservation liés à l'humidité intérieure, les autorités maltaises ont envisagé d'installer une unité de climatisation dans l'hypogée d'un coût estimé à 180.000 \$EU.

Contribution nationale : Dans le cadre d'une remise en état du monument, la réfection de l'entrée, la rénovation du système d'éclairage sont envisagées pour un montant de 450.000 \$EU.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 180.000 \$EU est demandée pour l'installation de la climatisation.

Action du Comité : Le montant élevé de la requête ne permet pas d'envisager un financement intégral au titre du Fonds du patrimoine mondial. En revanche, pour autant que les autorités maltaises seront en mesure d'assurer le Comité d'un financement complémentaire, le Comité pourrait décider de contribuer au projet à concurrence de 30.000 \$EU.

7. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

Antécédents : Le Fonds du patrimoine mondial a apporté pendant plusieurs années une contribution financière de US\$ 20.000 à l'ICCROM pour permettre à ce Centre de fournir de la documentation technique et du petit équipement faisant cruellement défaut dans leur travail de protection et de conservation du patrimoine culturel à des services ou institutions de conservation officiels d'Etats parties à la Convention du patrimoine mondial. L'ICCROM reçoit des demandes du monde entier et très fréquemment pour du matériel qui n'est pas disponible dans les pays mêmes. L'ICCROM, de son côté, a consacré des sommes égales à ce programme pour satisfaire les requêtes d'Etats n'étant pas parties à la Convention. C'est ainsi qu'au total plus de 300 institutions de 90 pays ont bénéficié de ce programme sous forme de plus de 2.000 textes de base, 90 petits appareils, 500 éléments de matériel de conservation et 300 périodiques spécialisés. En 1991, le Fonds n'a pas été en mesure de financer ce projet, en raison du nombre et du montant des projets approuvés par le Comité.

Description du projet : L'ICCROM demande une contribution financière de US\$ 25.000 pour permettre la reprise de cette activité.

Action du Comité : Le Comité est invité à se prononcer sur cette demande.

(b) Formation

8. Cours interrégional de conservation et de restauration de monuments et sites historiques, organisé par l'Université de Bahia (Brésil)

Antécédents : En raison de sa situation dans une ville dont le centre historique est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'Université de Bahia a inscrit à son programme le cours ci-dessus mentionné, dont la durée est de neuf mois. Depuis 1988, une aide est accordée à cette action, sur autorisation du Président du Comité, à travers le financement de bourses individuelles au titre du Fonds du patrimoine mondial. En 1988, 50.056 \$EU ont été alloués pour financer des bourses de ressortissants de Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur (2), Nicaragua (total, 35.556 \$EU) et pour contribuer à l'organisation du cours (14.500 \$EU). En 1990, 91.800 \$EU ont été accordés pour des boursiers d'Argentine, de Bolivie, de Colombie, de Cuba, d'Equateur, du

Nicaragua, du Pérou et du Portugal (62.100 \$EU). 19.500 \$EU ont été consacrés au financement de professeurs étrangers et 10.200 \$ à l'organisation du cours. Le Secrétariat a considéré que la nouvelle requête pour le cours, qui se déroulera en 1992, devrait être présentée globalement au Comité et non plus au Président de façon fractionnée en fonction des demandes nationales. En effet, la question se pose de savoir si le Comité juge opportun de consacrer régulièrement une somme assez importante à la même activité.

Description de la demande : Le Brésil souhaite recevoir 20.000 \$EU pour permettre la participation de professeurs étrangers et le financement de dix bourses. Le Secrétariat propose l'allocation de 19.500 \$EU pour les professeurs étrangers, 25.000 \$EU pour des bourses qui seraient allouées à des ressortissants des deux pays africains lusophones ayant ratifié la Convention (Cap-Vert et Mozambique) et 15.500 \$EU à des ressortissants de pays d'Amérique latine n'ayant encore jamais participé au cours .

Contribution nationale : Le Brésil prend en charge les autres frais engendrés par le cours.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 60.000 \$EU est proposée par le Secrétariat pour le financement de professeurs étrangers et de bourses.

Action du Comité : Le Comité est invité à se prononcer sur cette demande.

9. **Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)**

Le Secrétariat étudie actuellement une demande de US\$ 60.000 pour le financement en 1992 de bourses pour les trois cours réguliers que l'ICCROM organise chaque année dans les domaines suivants : conservation architecturale, conservation des peintures murales et principes scientifiques de conservation. Une fois le projet finalisé en ce qui concerne les coûts et les Etats parties bénéficiaires, les trois demandes de US\$ 20.000 seront soumises pour approbation au Président du Comité.

B. **Biens naturels**

(a) **Coopération technique**

10. **Parc national de l'Ichkeul (Tunisie)**

Antécédents : Ce Parc a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Le site est également une réserve de la biosphère et est protégé au titre de la Convention de Ramsar. Une somme de 30.000 US\$ a été accordée en 1981 pour des études sur la protection de ce site. L'alimentation en eau douce de cette zone humide était menacée par des activités de développement à

l'extérieur du Parc. Les autorités tunisiennes ont organisé une réunion internationale afin de discuter de ces problèmes et d'autres problèmes de gestion et décidé de construire l'écluse de Tindja et deux canaux de drainage, afin de maintenir l'intégrité du site. A sa treizième session, tenue au siège de l'UNESCO en décembre 1988, le Comité a félicité les autorités tunisiennes pour les améliorations apportées et prévues dans la gestion du site, en particulier la mise en place d'un centre d'information pour les visiteurs et le recrutement de personnel supplémentaire pour ce Parc. La Tunisie a payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'en 1990 et le Secrétariat a été informé que le paiement pour 1991 serait effectué dans les meilleurs délais.

Description de la demande : Le Parc suscite un très grand intérêt parmi les jeunes et les organisations non-gouvernementales en Tunisie et reçoit un nombre croissant de visiteurs. Le projet a pour but d'améliorer la présentation du Parc aux visiteurs. Les autorités tunisiennes ont demandé une somme de 40.000 US\$ pour couvrir les dépenses relatives à: (a) l'engagement d'un consultant-paysagiste (1,5 homme-mois), ayant une expérience en présentation du patrimoine mondial au public; (b) l'achat d'équipements supplémentaires pour le centre d'interprétation, et (c) la conception d'un plan de visite du parc tenant compte des contraintes écologiques et esthétiques.

Contributions nationale et autres : Les autorités tunisiennes prendront en charge les coûts de mise au point d'un circuit éducationnel à l'intérieur du Parc, assureront la construction d'un centre d'information et d'éducation à l'entrée du Parc et renforceront les sites d'observation et de contrôle.

Action du Comité : Un budget détaillé pour les 40,000 US\$ demandés sur le Fonds et des estimations quantitatives de la contribution des autorités tunisiennes sont attendues. Il est demandé au Comité de prendre une décision au sujet de cette requête sur la base des informations additionnelles qui lui seront fournies au cours de sa quinzisième session en décembre.

11. **Parc National de la Garamba (Zaïre)**

Antécédents : Ce parc a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1984. En 1981, une somme de 19.120 US\$ a été approuvée pour l'achat d'équipement destiné à ce site. Depuis cette date, un consortium d'agences internationales comprenant le WWF-International, la Société Zoologique de Francfort et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont lancé des projets communs pour renforcer la capacité du parc à combattre le braconnage de la population de rhinocéros. La contribution du Fonds du patrimoine mondial à cette entreprise a été de 20.000 US\$ en 1985 et 50.000 US\$ en 1988, respectivement. Ces contributions ont été employées à l'achat de véhicules de terrain et d'autre équipement pour des opérations de lutte contre le braconnage. Une somme de 25.000 US\$ a également été approuvée au titre de l'assistance d'urgence en 1985 pour l'achat d'équipement similaire. Le résultat de cette assistance apportée par les institutions internationales a été la réduction du braconnage et un quasi- doublement de la population de rhinocéros au cours des cinq dernières

années. Les autorités zaïroises ont reconnu les améliorations de l'état de conservation de ce parc et ont demandé au Comité de du patrimoine mondial de considérer de rayer ce site de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Bureau, à sa dernière session, a recommandé au Comité de rayer le Parc national de la Garamba de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Bureau a également recommandé que le Comité reconnaisse que la petite population de rhinocéros était toujours vulnérable et qu'il contribue, en coopération avec d'autres donateurs, à apporter son soutien aux demandes tendant à la réhabilitation de cette population. Le Zaïre a informé le Secrétariat qu'il paierait sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'à 1991.

Description de la demande : Le parc souhaiterait acheter trois motocyclettes tout terrain, qui pourraient permettre des contacts rapides entre les différents postes de garde dans ce site de 500.000 ha. Ces véhicules pourront également être utilisés pour le contact avec les patrouilles sur le terrain, quand elles demandent de l'aide aux postes de garde et/ou au siège du parc au cours des leurs opérations anti-braconnage. Une somme de 15.000 US\$ est demandée pour l'achat des trois motocyclettes. Le coût d'une motocyclette tout terrain est, selon la section de l'équipement de l'UNESCO, d'au moins 4.000 US\$. En tenant compte des frais de transport et d'autres dépenses diverses, le montant demandé pour l'achat des trois motocyclettes et de leur expédition au Zaïre est donc estimé raisonnable.

Contributions nationale et autres : Les autorités nationales contribueront en assurant le salaire du personnel et les coûts opérationnels et de maintenance des trois motocyclettes, qui sont estimés à environ 7.500 US\$ par an.

Action du Comité : Le Comité est invité à considérer cette demande de 15.000 US\$, à la lumière des informations complémentaires qui lui seront fournies concernant le paiement de la contribution du Zaïre au Fonds du patrimoine mondial.

12. Parc National des Virunga (Zaïre)

Antécédents : Le Parc national des Virunga a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Une somme de 43.760\$US a été accordée à ce site en 1980 pour l'achat d'équipement destiné à la recherche et à la collecte de données et pour le renforcement de la protection du parc. Un montant additionnel de 40.000\$US a été alloué en 1988 pour l'achat de 3bateaux à moteur et de différents équipements de camping. Le Zaïre a informé le Secrétariat qu'il paierait sa contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'à 1991.

Description de la demande : Une somme de 50.000\$ US est demandée pour acheter un autre bateau à moteur, différentes pièces détachées pour les bateaux à moteur achetés en 1989, et pour couvrir les frais de transport de cet équipement au Zaïre. Le coût total de l'achat et du transport des articles nécessaires est d'environ 40.000\$US selon l'estimation de la section de l'équipement de l'UNESCO.

Contributions nationale et autres : les autorités nationales couvriront les frais de salaire du personnel qualifié qui utilisera l'équipement et les coûts de fonctionnement et d'entretien qui sont estimés à 15.000\$ US par an (le Fonds du patrimoine mondial a fourni en 1990 une somme de 9.500\$US pour la formation de deux mécaniciens venant respectivement des parcs nationaux de la Salonga et des Virunga, afin de leur permettre d'assurer les réparations et l'entretien des bateaux).

Action du Comité : Le Comité est invité à considérer d'approuver une somme de 40.000 \$US au titre de cette demande à la lumière des informations complémentaires qui lui seront fournies concernant le paiement de la contribution du Zaïre au Fonds du patrimoine mondial.

(b) Formation

13. Séminaire régional pour l'Afrique francophone

Antécédents : Ces trois dernières années, l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF) de France a organisé, en coopération avec des institutions nationales du Bénin, du Burkina-Faso et du Cameroun, des séminaires destinés aux pays d'Afrique francophone dans des domaines ayant trait à la gestion des zones protégées et au développement rural dans les zones tampon. Chaque année ces cours ont reçu un appui du Fonds du patrimoine mondial.

Description de la demande : L'ENGREF propose d'organiser, du 17 janvier au 18 février 1992, en coopération avec la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) à Niamey, Niger, un séminaire régional sur la gestion du parc national de "W" au Niger. Ce parc national est un site transfrontalier qui s'étend sur 833.000 hectares, sur les territoires du Bénin, du Burkina-Faso et du Niger. La zone du parc qui se trouve au Niger où ce cours se tiendra couvre environ 220.000 ha. Le séminaire traitera des trois thèmes suivants: végétation, faune et systèmes de production, utilisation des terres en zone périphérique. Parmi les 27 étudiants qui participeront au cours, 22 viendront des pays suivants: Algérie, Burkina-Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Niger, Sénégal et Togo. Cinq autres participants viendront du Brésil, de la France et du Mexique.

Le coût total du séminaire est de 74.231 \$US, qui couvrent: l'organisation (2.500 \$US), le personnel (23.535 \$US), les transports internationaux et locaux (37.875 \$US), les publications (3.178 \$US), et l'achat d'images SPOT (7.143 \$US). L'ENGREF demande une contribution de 30.000 \$US au Fonds du patrimoine mondial.

Contributions nationale et autres : La contribution de l'ENGREF est d'environ 18.000 \$US. D'autres contributions proviennent de la FAO et du Ministère français de la Coopération (10.000 \$US) et de la CEE (18.000 \$US).

Action du Comité : Le Comité est invité à approuver une somme de 30.000 US\$ pour ce séminaire.

14. Séminaire régional pour les gestionnaires de zones protégées en Asie du Sud et Centrale

Antécédents : Le Comité et ses Présidents ont apporté leur appui à des séminaires itinérants pour les gestionnaires de zones protégées en Afrique francophone et anglophone (1990), en Amérique Latine (chaque année) et en Europe (1990 et 1991). Un tel séminaire itinérant pour les gestionnaires de parcs n'a jamais été organisé dans la région d'Asie et du Pacifique.

Description de la demande : L'Institut pour la faune sauvage de l'Inde (WII) à Dehra Dun, Inde, propose d'organiser un séminaire itinérant destiné à des spécialistes d'Asie du Sud et Centrale (venant des Etats parties à la Convention suivants: Afghanistan, Bangladesh, Pakistan, Népal, Inde, Iran, Sri Lanka, Maldives, Mongolie et URSS et autres pays de la région tels que Bhutan et Myanmar. Le séminaire d'un mois devrait se déplacer dans différentes zones protégées en Inde, y compris des sites du patrimoine mondial comme les parcs nationaux de Nanda Devi et de Keoladeo. Le cours était initialement prévu pour mars 1992 mais les autorités du WII ont indiqué qu'il devrait être reculé à novembre 1992 afin de permettre d'obtenir l'appui de différentes agences de financement et de disposer d'un délai suffisant pour l'organisation. Un budget de 50.000 \$US est prévu pour couvrir les coûts d'organisation et de préparation du matériel pédagogique (6.000 \$US), les honoraires des enseignants (2.000 \$US), les frais de voyages internationaux et à travers l'Inde des participants pendant le séminaire (16.000 \$US), les frais de logement et de subsistance, l'entrée des parc et d'autres dépenses sur le terrain ainsi que les frais médicaux et divers pour 20étudiants et cinqenseignants (26.000 \$US).

Contributions nationale et autres : Les coûts administratifs et pré-organisationnels pour le séminaire seront pris en charge par le WII et sont estimés à 2.000\$US. Le Bureau régional de l'UNESCO pour la Science et la Technologie à New-Delhi a prévu une contribution de 5.000\$US à cette activités pour 1992. Les bureaux du PNUD et du Centre de Recherches pour le Développement international (CRDI) du Canada à New-Delhi ont fait part de leur intérêt à apporter un appui à ce cours mais ont indiqué qu'ils ne seraient en position d'indiquer des montants qu'à la fin de l'année. La possibilité d'obtenir une contribution du WWF-International et/ou du WWF-Inde est également explorée.

Action du Comité : Le Comité est invité à approuver une somme de 30.000\$US pour cette activité qui ne devrait être allouée qu'après confirmation de l'appui des autres donateurs qui ont été approchés par le WII.